

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

## Politique de dons et commandites



### Préambule et portée

La municipalité reçoit régulièrement des demandes d'individus, d'associations, de groupes, de commerces et d'entreprises, d'institutions publiques et privées concernant des dons et des commandites.

Soucieuse de contribuer au bien-être collectif et au dynamisme culturel de son milieu, la présente politique vise à définir et encadrer l'acceptation ou le refus des contributions accordées dans les limites de ses contraintes budgétaires.

### Définitions

Un **don** est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde la municipalité à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.

Une **commandite** est une dépense qu'effectue la municipalité en échange d'une contrepartie d'affaires ou dans un effort de promotion. Cette contrepartie peut prendre la forme de publicité, d'une visibilité ou d'un accès au potentiel commercial exploitable de l'activité, de l'événement ou du projet commandité.

### Objectifs

- Favoriser une meilleure évaluation des demandes adressées au conseil municipal.
- Établir un traitement juste, efficace et équitable des demandes en conformité avec les orientations poursuivies par la municipalité et en respect de la Loi sur les compétences municipales.
- Soutenir les individus, les associations et les organismes qui contribuent au bien-être de la collectivité.
- Promouvoir l'entraide et l'excellence.

### Secteurs privilégiés

Les secteurs privilégiés par la municipalité sont la **santé et l'activité physique, l'art et la culture, l'éducation et le sociocommunautaire.**

D'autres secteurs d'activité peuvent être pris en considération si le contexte ou la situation le permet, par exemple l'environnement.

## Principes

- Toutes demandes reçues, bien qu'elles répondent aux critères d'admissibilité, ne se verront pas automatiquement accordées.
- Les ententes conclues ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir.
- L'organisme demandeur ne doit pas être associé, ni son événement, à une cause religieuse ou politique (article 4 de la Loi sur les compétences municipales).

## Clientèles cibles

- Individu de la municipalité de Saint-Pacôme
- Organisme situé dans la municipalité de Saint-Pacôme
- Organisme régional desservant un ou des individus de la région

## Exigences

Toute demande doit être **accompagnée du formulaire dûment rempli** prévu à cet effet et disponible au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité et être adressée à la direction générale de la municipalité.

Les informations suivantes doivent être bien indiquées :

- Les coordonnées complètes du demandeur et le nom de la personne-ressource.
- Le montant et l'objet de la demande (don ou commandite).
- Une description détaillée du projet ou de l'activité incluant le lieu et la ou les dates.

**Note :** La municipalité se réserve le droit d'exiger un compte rendu après la tenue de l'activité ou de la mise en place du projet, selon le montant accordé.

## Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Elle peut être révisée en tout temps par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pacôme.

# FORMULAIRE DE DEMANDE

## Politique de dons et commandites



### 1. Renseignements généraux

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource: \_\_\_\_\_

### 2. Informations relatives à la demande

Objet de la demande :  don  commandite

Montant demandé : \_\_\_\_\_

Date de réalisation : \_\_\_\_\_

Lieu de l'activité : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_

À qui s'adresse l'activité : \_\_\_\_\_

Impacts sur la communauté ou contrepartie offerte pour une commandite : \_\_\_\_\_

Signature du responsable de la demande : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

---

### Pour information ou pour soumettre votre demande de don ou de commandite :

Direction générale de la municipalité de Saint-Pacôme  
27, rue Saint-Louis  
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0  
Tél. : 418 852-2356 – Téléc. : 418 852-2977  
Site web : [www.st-pacome.ca](http://www.st-pacome.ca)